



## **Alerte Protection des palmiers**

### **de la Cote d'Azur contre le Charançon rouge**

#### **Une Nécessité et une Obligation**

Depuis le 22 juillet 2010 la lutte intégrée pour l'**éradication du Charançon Rouge du Palmier(CRP)** « Rhynchophorus Ferrugineus » est **obligatoire** sur tout le territoire national par arrêté ministériel.

#### Mesures de lutte obligatoires

- 1. **SURVEILLER** vos palmiers par contrôle visuel mensuel (**fait par un professionnel**).
- 2. **PROTEGER** par un programme de traitements préventifs + fenêtre d'inspection des palmiers situés dans zone contaminée (sur le Phoenix canariensis).
- 3. **DECLARER** les foyers éventuels à la mairie et/ou au Service Régional de l'Alimentation départemental(SRAL) qui effectueront un contrôle et confirmeront le diagnostic.
- 4. **ERADIQUER** les foyers d'infestation dans les quinze jours suivant le diagnostic, **par une entreprise enregistrée par le SRAL et ayant suivi une formation agréée par le Ministère de l'agriculture, délivrée par la chambre d'agriculture 06**
  - Soit élimination de la partie infestée+ traitements
  - Soit destruction totale, si le bourgeon du palmier est atteint

**Symptômes** : palmes dévorées, affaissements, palmes centrales inclinées.



Stade larvaire

Stade adulte



**Sanctions** : Le non respect de l'arrêté ministériel portant obligation de mise en œuvre des mesures de surveillance, de déclaration de d'éradication du charançon rouge expose à des sanctions pouvant aller **jusqu'à 30 000 euros d'amende et 6 mois de prison.**

**Qui contacter** ? La société **Arbres et Jardins** dispose des agréments et des compétences nécessaires pour traiter et soigner au mieux vos palmiers. N'hésitez pas à nous contacter pour la santé de vos palmiers. Déplacements (06 et 83) et devis gratuit.

La société Arbres et Jardins est :

- Enregistrée par le SRAL de la région PACA, conformément à l'article 15 de l'arrêté national du 21 juillet 2010 pour intervenir sur les végétaux sensibles au charançon rouge du palmier.
- Reconnue par la chambre d'agriculture 06, apte pour la surveillance des palmiers, la mise en œuvre des opérations d'éradication du charançon rouge du palmier et l'application de traitements préventifs.

**Arbres et Jardins**

**N° SIRET : 490 930 963 00015**  
**419 chemin du Roubion, 06600 Antibes**

**04 93 74 55 34**

**06 33 51 05 64**

**06 14 86 14 68**

[www.arbresetjardins.fr](http://www.arbresetjardins.fr)

[info@arbresetjardins.fr](mailto:info@arbresetjardins.fr)